



**ORGANISATION  
INTERNATIONALE  
DU CAFÉ**

**ICC 141-6**  
9 avril 2026  
Original : anglais

**F**

**Décisions et résolutions adoptées à  
la 141<sup>e</sup> session du Conseil  
international du Café**

**25-26 mars 2026**

Ouverture de la 141 <sup>e</sup> session du Conseil.....	2
Point 1 : Ordre du jour provisoire.....	3
Point 2 : Votes.....	3
Point 3 : Accord international de 2022 sur le Café.....	3
Point 4 : Questions financières et administratives.....	6
Point 5 : Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché.....	11
Point 6 : Partenariats.....	16
Point 7 : Rapport des réunions des comités et autres organes.....	18
Point 8 : Locaux.....	20
Point 9 : Poste de Directeur(trice) exécutif(ve) – Mandat 2027-2032.....	33
Point 10 : Bureaux et comités.....	40
Point 11 : Pouvoirs.....	40
Point 12 : Réunions futures.....	41
Point 13 : Questions diverses.....	42
Séance de clôture.....	42

**Ouverture de la 141<sup>e</sup> session du Conseil**

1. M. Michael Wheeler de Papouasie-Nouvelle-Guinée a présidé la 141<sup>e</sup> session du Conseil international du café, qui s'est tenue en ligne les 25 et 26 mars 2026.
2. Le Président du Conseil a ouvert la réunion en accueillant et en remerciant tous les Membres pour leur présence. Dans son discours<sup>1</sup>, il a exprimé sa gratitude pour le privilège de présider la réunion, il a souligné l'importance d'un dialogue ouvert et constructif et a prié les délégués de travailler ensemble dans un esprit de collaboration afin de surmonter les défis et de renforcer l'Organisation internationale du Café (OIC) et le secteur mondial du café.
3. La déléguée de la Suisse s'est jointe aux remarques du Président du Conseil et a affirmé le soutien de sa délégation.
4. Après le discours d'ouverture du Président, la Directrice exécutive de l'OIC, Mme. Vanúsia Nogueira, a prononcé son discours d'introduction.
5. Le délégué du Brésil a remercié le Président du Conseil et la Directrice exécutive pour leurs remarques, que son gouvernement a pleinement approuvées. Il a repris les commentaires de la Directrice exécutive sur l'importance de l'OIC, ajoutant que son travail restait d'une importance majeure et cruciale pour le Brésil. Il a précisé que plus de 300 000 exploitations à travers son pays participaient à la production de café, qui était source de revenus et générateur d'emplois pour des millions de personnes.
6. La Cheffe des opérations a informé le Conseil que, conformément au paragraphe 4 de l'Article 11 de l'Accord de 2007, le quorum nécessaire pour la tenue de la 141<sup>e</sup> session du Conseil international du Café avait été atteint.

---

<sup>1</sup> Par la suite publié sous le numéro de document [ICC-141-2](#).

**Point 1 :                   Ordre du jour provisoire**

7.     Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [ICC-141-0 Rev. 2](#).

**Point 2 :                   Votes****Point 2.1 :               Nouvelle répartition des voix pour la 141<sup>e</sup> session du Conseil pour l'année caféière 2025/26**

8.     La Cheffe des opérations a fait rapport sur le document [ICC-141-1](#) et les tableaux 1-4 qui y figurent, montrant la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2025/26 au 2 mars 2026, calculée sur la base de la répartition initiale des voix selon le document [ICC-140-3 Rev. 1](#) et conformément aux Articles 12 et 21 de l'Accord international de 2007 sur le Café (Accord de 2007). Elle a également présenté l'Annexe I contenant la situation des arriérés de paiement des Membres en arriérés au 2 mars 2026.

9.     Le Conseil a approuvé le document [ICC-141-1](#) sur la nouvelle répartition des voix pour la 141<sup>e</sup> session du Conseil pour l'année caféière 2025/26.

**Point 3 :                   Accord international de 2022 sur le Café****Point 3.1 :               Participation à l'Accord de 2022**

10.    Le Président du Conseil a invité toutes les délégations à travailler en étroite collaboration avec leurs capitales et les services compétents afin de veiller au bon déroulement des procédures d'adhésion, au vu notamment de la sensibilité et de la longueur des processus dans de nombreux pays.

11.    La Directrice exécutive a fait le point sur le statut de l'adhésion à l'Accord de 2022, précisant que les dernières informations avaient été communiquées aux délégués lors de la session du Conseil qui s'était tenue à San Pedro Sula. Depuis octobre 2025, deux pays avaient accompli les formalités pour devenir Membres de l'Accord de 2022 :

la Côte d'Ivoire, dont l'instrument de ratification avait été déposé en février 2026 ([DN-39/26/ICA 2022](#)), et le Viêt Nam, qui avait soumis son instrument d'approbation en mars 2026 ([DN-40/26/ICA 2022](#)). Elle a indiqué que la participation des Membres importateurs restait à 15,2 %, aucun nouvel instrument n'ayant été déposé depuis octobre 2025. Quant aux Membres exportateurs, les votes avaient atteint 28,3 % à la suite des ratifications de la Côte d'Ivoire et du Viêt Nam. En ce sens, la Directrice exécutive a rappelé aux délégués qu'il fallait atteindre les deux tiers des votes des deux groupes, exportateurs et importateurs, pour que l'Accord de 2022 entre en vigueur. Elle a également indiqué que l'Angola avait achevé son processus de ratification et que seuls la signature et le dépôt de ses instruments étaient en attente. La Directrice exécutive a également fait savoir qu'en février 2026, lors de la 3<sup>e</sup> Semaine africaine du café à Addis-Abeba, le Secrétariat avait organisé des réunions bilatérales avec 11 Membres africains pour comprendre leurs priorités, explorer les opportunités de partenariat et s'informer sur les derniers développements concernant le processus de ratification de l'Accord de 2022. Elle a expliqué que plusieurs pays avaient déclaré avoir presque achevé leurs processus de ratification, tandis que d'autres progressaient en interne, avec quelques retards dus à des changements de gouvernement. Elle a conclu en remerciant les pays qui avaient rencontré le Secrétariat et a réaffirmé que l'Organisation était prête à apporter son aide pour accélérer l'exécution de toutes les formalités.

12. Le délégué de l'Union européenne a indiqué que le Conseil européen avait garanti une approbation politique pour la signature de l'Accord de 2022 et que le processus de désignation du signataire était en cours. Il a ajouté que des progrès avaient été accomplis et a dit espérer que la ratification et le dépôt de l'instrument correspondant seraient accomplis d'ici la fin de l'année.

13. La déléguée de la Suisse a remercié le Secrétariat pour ces informations claires sur l'avancée du processus d'adhésion à l'Accord de 2022 et a salué les progrès réalisés, félicitant les deux Membres qui avaient achevé leurs formalités. En même temps, elle s'est dit préoccupée par la lenteur des progrès par rapport aux prévisions initiales, surtout sachant que l'Accord de 2007 ne pourrait pas être prolongé indéfiniment. Elle a encouragé tous les Membres qui ne l'avaient pas encore fait à finaliser leur processus de ratification dans les plus brefs délais.

14. Le Conseil a pris note du rapport de la participation à l'Accord de 2022 présenté par la Directrice exécutive.

**Point 3.2 : Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 (GTEV)**

15. Le Président du Conseil a introduit le point 3.2, rappelant qu'il avait quitté la présidence du GTEV lors de la 140<sup>e</sup> session du Conseil à San Pedro Sula (Honduras) afin de prendre la Présidence du Conseil pour l'année caféière 2025/26.

16. Le Président du GTEV, M. Tom Fabozzi de l'UE-Irlande, a indiqué que la 11<sup>e</sup> réunion du groupe s'était tenue le 19 février 2026. Il a précisé que des progrès avaient été réalisés par rapport au mandat du Comité économique, tandis que les discussions relatives au mandat du Comité des Membres affiliés (CMA) avaient abouti à une impasse au sujet de sa composition. Il a expliqué que, compte tenu de ces progrès limités sur le CMA, il avait été jugé utile que le Secrétariat présente certains des documents en suspens pour aider à faire avancer les travaux dans d'autres domaines pendant que les Membres continuaient à ratifier l'Accord de 2022. Le Président du GTEV a précisé que le GTEV avait examiné le document sur les facteurs de conversion proposés, les Membres ayant demandé des explications sur la portée, la méthodologie et les implications pour les pratiques statistiques et les contributions, et que les révisions proposées des Statuts et règlement financiers (document [ICC-102-8](#)) et du Règlement et Statut du personnel (document [ICC-119-17](#)) avaient également été discutées. Il a déclaré qu'il travaillerait avec le Secrétariat pour comprendre quels documents étaient nécessaires pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 et avaient été approuvés pour révision, et pour apporter plus de détails sur le mandat du GTEV. Il a conclu en indiquant que les discussions reprendraient lors de la prochaine réunion, prévue pour la deuxième quinzaine d'avril.

17. Le délégué de l'Union européenne a remercié le précédent Président du GTEV pour le travail accompli durant son mandat et a exprimé sa reconnaissance envers le Président actuel du GTEV pour s'être porté volontaire pour prendre la relève, soulignant l'importance de maintenir la dynamique et de poursuivre les travaux sur toute la documentation en préparation pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022.

18. Le délégué du Brésil a félicité le Président du GTEV pour son rapport précis et complet et a souligné l'importance du groupe, qui offrait aux Membres l'occasion de discuter de questions cruciales pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022. Il a souligné qu'il était nécessaire que toutes les informations et la documentation pertinente soient disponibles bien à l'avance afin de permettre des discussions plus riches et plus productives. Se référant à la 11<sup>e</sup> réunion du GTEV, il a fait remarquer que l'explication donnée pour le point 3 de l'ordre du jour avait été générique, sans détailler les sujets spécifiques à aborder, et a observé que la liste des documents en suspens comprenait des publications très pertinentes qui n'avaient pas été précédemment transmises ou mises à la disposition des Membres. Il a ajouté que, bien que la proposition soit faite principalement à titre d'information, avoir connu ces détails à l'avance aurait permis aux Membres de se préparer convenablement, notamment pour évaluer si un mandat spécifique était nécessaire pour que le GTEV examine certaines questions. Le délégué du Brésil a souligné que son observation était valable pour tous les organes et comités de l'OIC, faisant valoir que la transparence contribuait à une participation plus large et renforçait l'efficacité et l'ouverture des processus de l'Organisation. Il a conclu en déclarant que le travail de la délégation brésilienne avait cherché à garantir que l'Organisation s'acquitte de ses tâches de manière efficace et transparente, avec la pleine participation de tous les Membres, renforçant ainsi son rôle et sa représentation des intérêts du secteur mondial du café.

19. Le Président du Conseil a pris note du rapport du Président du GTEV, ainsi que des commentaires des délégations Membres avant d'exprimer sa reconnaissance et de se joindre à bon nombre des sentiments exprimés. Il a salué la participation active du Brésil au groupe et a encouragé les autres délégations à s'impliquer dans les travaux du GTEV.

20. Le Conseil a pris note du rapport du GTEV.
--

**Point 4 :**                    **Questions financières et administratives**

**Point 4.1 :**                **Comité des finances et de l'administration**

21. Le Président du Comité des finances et de l'administration (CFA), M. Zoltan Agai de l'Union européenne, a présenté le rapport des 66<sup>e</sup> et 67<sup>e</sup> réunions du Comité tenues respectivement les 3 et 20 mars 2026.

22. Le Président du CFA a informé les Membres que la Cheffe du Service financier et administratif avait présenté l'état des finances ainsi qu'un graphique mis à jour des soldes de trésorerie réels à la fin de janvier 2026, prenant en compte toutes les dépenses budgétées pour chaque mois jusqu'en septembre 2026. Bien que le solde de trésorerie ait été jugé suffisant pour financer les opérations de l'Organisation jusqu'à la fin de l'année caféière en cours, les Membres ont tout de même été encouragés à payer leurs contributions rapidement. Au moment d'aborder la question des contributions impayées de la Fédération de Russie, le Secrétariat a indiqué avoir reçu un courrier en février 2026 stipulant que l'OIC n'aurait pas besoin d'une licence de l'Office of Financial Sanctions Implementation (OFSI) pour percevoir les contributions de la Fédération de Russie. À la suite de cela, le Secrétariat avait communiqué avec la Russie pour que commence le transfert des contributions mises en recouvrement pour les années caféières 2024/25 et 2025/26. Depuis les réunions du CFA, la dernière évolution était que la demande de paiement était désormais entre les mains du Département du Trésor du Gouvernement russe et de la Banque ING.

23. Le Conseil a pris note du rapport du Président du CFA.
--

**Point 4.2 : Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés**

24. Le Président du CFA a noté que la Cheffe du Service financier et administratif avait présenté un rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés (le document [FA-408/26 Rev. 1](#)), montrant qu'environ 76% des contributions totales pour l'année caféière 2025/26 avaient été reçues. Il a également informé le Conseil que le Secrétariat continuait de prendre contact régulièrement avec tous les Membres ayant des arriérés de contributions des années précédentes afin de les encourager à régler leurs arriérés.

25. Le délégué de l'Indonésie a indiqué que le processus de paiement de ses contributions pour l'année caféière 2025/26 était en cours. Il a réaffirmé l'engagement de son pays à s'acquitter de ses obligations financières et a exprimé sa reconnaissance

au Secrétariat pour sa patience et ses regrets pour les répercussions éventuelles sur les flux de trésorerie de l'Organisation.

26. Le Conseil a pris note du rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés du Président du CFA.

**Point 4.3 : Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2024/25 et rapport des vérificateurs**

27. Le Président du CFA a présenté le document [FA-403/26 Rev. 1](#), contenant les Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2024/25 et le rapport des vérificateurs, en précisant que son approbation avait été recommandée.

28. Le délégué du Brésil a remercié le Président du CFA et a félicité le Secrétariat pour avoir apporté les informations et les éclaircissements demandés par sa délégation pendant les récentes réunions du CFA, et a soutenu l'approbation du document concerné.

29. Le Conseil a approuvé les Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2024/25 et le rapport des vérificateurs figurant dans le document [FA-403/26 Rev. 1](#).

**Point 4.4 : Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2024/25 et rapport des vérificateurs**

30. Le Président du CFA a informé les Membres que le document [FA-404/26 Rev. 1](#), contenant les Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2024/25 et le rapport des vérificateurs avait été recommandé pour approbation.

31. Le Conseil a approuvé les Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2024/25 le et le rapport des vérificateurs figurant dans le document [FA-404/26 Rev. 1](#).

**Point 4.5 : Barème des traitements et base des contributions au Fonds de prévoyance**

32. Le Président du CFA a informé les Membres que le Comité avait recommandé le barème des traitements et la base des contributions au Fonds de prévoyance, qui figuraient dans le document [FA-406/26 Rev. 2](#), pour approbation par le Conseil.

33. Le délégué du Brésil a fait remarquer que la Cheffe du Service financier et administratif avait informé les Membres qu'elle calculerait les ajustements rétroactifs mentionnés dans le document correspondant. Il a demandé si la pratique qui avait également été appliquée les années précédentes était la pratique standard et si le calcul était toujours fait de manière rétroactive à partir du mois de janvier de l'année en cours. Il a par ailleurs demandé des éclaircissements sur la formule spécifique utilisée, telle que présentée dans les documents.

34. La Cheffe du Service financier et administratif a expliqué que, à la suite de l'approbation du nouveau barème des traitements par le Conseil, l'ajustement rétroactif s'appliquerait à partir du mois de janvier 2026 et couvrirait la période allant jusqu'en mars, car les salaires de mars venaient d'être payés. Elle a indiqué que les cotisations au fonds de pension de l'OIC seraient également ajustées rétroactivement pour février et mars. Elle a précisé que le calcul consistait à comparer les salaires et les cotisations au fonds de pension selon le nouveau barème avec ceux calculés selon l'ancien barème, et que les différences trouvées seraient ajustées rétroactivement. Elle a ajouté qu'il s'agissait de la pratique habituelle suivie par le passé.

35. Le délégué de l'Indonésie a indiqué que sa délégation avait examiné la proposition d'actualisation du barème des traitements et des cotisations au fonds de pension pour le personnel du Secrétariat. Il a reconnu l'importance d'une rémunération juste et compétitive pour maintenir la motivation des effectifs et a déclaré que l'Indonésie ne s'opposait pas aux révisions, à condition qu'elles ne créent pas de pressions financières supplémentaires. Il a souligné qu'il était nécessaire de continuer à faire preuve de prudence sur le plan financier et qu'il était confiant dans le fait que le Secrétariat suivrait attentivement l'incidence de ces ajustements sur les ressources de l'Organisation.

36. La déléguée de la Suisse s'est jointe aux commentaires formulés par l'Indonésie, ajoutant que l'Organisation fonctionnait avec un cadre financier qui restait serré, une situation qui avait peu de chances de changer dans un avenir proche. Bien que n'étant pas opposée à l'adoption du barème des traitements actualisé, la Suisse a souligné qu'il était nécessaire d'adopter au plus vite des mesures pour réduire les coûts et améliorer l'efficacité, ce qui comprenait de revoir les avantages liés aux déplacements et les classifications des grades, en particulier lors du départ de membres du Secrétariat. Elle a reconnu les efforts du Secrétariat, déjà reflétés dans le projet de budget administratif pour l'année caféière 2026/27 ([FA-411/26](#)), et a encouragé à faire preuve d'une vigilance particulière et permanente quant à l'équilibre des comptes. La déléguée de la Suisse a également fait référence à la demande formulée par le CFA le 3 mars 2026 pour des comptes mis à jour du Fonds fiduciaire et a remercié le Secrétariat pour les informations supplémentaires fournies bilatéralement, tout en regrettant que les documents mis à jour n'aient pas encore été transmis au Conseil. Elle a souligné l'importance de la transparence, en particulier par rapport au financement de deux Jeunes experts associés par un pays Membre, priant le Secrétariat de bien vouloir transmettre les informations demandées dans les plus brefs délais.

37. Le délégué du Brésil a soutenu les commentaires formulés par les délégués de l'Indonésie et de la Suisse sur le besoin persistant de réduire les dépenses. Il a rappelé que le Brésil avait fait valoir lors de plusieurs réunions que l'ensemble du système des Nations Unies se livrait à l'examen de ses dépenses dans le cadre de l'Initiative ONU80, que l'Organisation internationale du Café devait prendre en compte et appliquer dans les années à venir dans l'accomplissement de ses travaux.

38. Le Président du CFA a remercié le Secrétariat pour son travail, notamment la préparation de documents supplémentaires pour une deuxième réunion. Il a également informé le Conseil que M. Stefano Gatti, Directeur général de la coopération au développement du ministère italien des Affaires étrangères, avait livré une présentation pendant la 66<sup>e</sup> réunion du CFA, dans laquelle il décrivait une offre actualisée et concrète pour accueillir le siège de l'OIC à Rome. Il a relevé que, compte tenu de l'importance et du caractère sensible de la question, il avait été convenu de la soumettre au Conseil pour examen au point pertinent de l'ordre du jour. Il a par ailleurs indiqué que les Membres avaient également soulevé le fait que le mandat de la Directrice exécutive prendrait fin

en avril de l'année suivante, et que cette question avait donc également été renvoyée au Conseil pour examen.

39. Le Président du Conseil a pris note du rapport présenté, indiquant que les questions concernant les locaux et le poste de Directeur(trice) exécutif(ve) seraient discutés dans les points pertinents de l'ordre du jour. Il a ensuite remercié le Président du CFA pour son rapport et a salué le travail efficace du Comité sous sa direction, exprimant sa reconnaissance pour les efforts déployés.

40. Le Conseil a approuvé le barème des traitements et la base de calcul des contributions au Fonds de prévoyance figurant dans le document <a href="#">FA-406/26 Rev. 2</a> .
--

**Point 5 : Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché**

41. La Directrice exécutive a commencé son rapport en évoquant les dernières tendances du marché. Elle a indiqué que les prix mondiaux du café avaient atteint un pic nominal historique en février 2025 avant de chuter à des niveaux plus bas en mars 2026, reflétant une tendance à la baisse au cours de la dernière année malgré des périodes de volatilité entraînées par des événements géopolitiques, notamment des mesures commerciales et des incertitudes réglementaires. Elle a fait remarquer que la flambée antérieure des prix avait été soutenue par des déficits consécutifs de l'offre mondiale de 2019/20 à 2023/24, ce qui avait incité à augmenter les investissements dans les intrants, la main-d'œuvre et l'expansion des superficies, entraînant une hausse notable de la production et un retour à un modeste excédent mondial en 2024/25. L'expansion, menée par des pays producteurs clés comme la Colombie, l'Éthiopie, l'Indonésie et le Viêt Nam, en même temps qu'une forte performance à l'exportation au cours des premiers mois de 2025/26, devrait entraîner un nouvel excédent de l'offre, exerçant ainsi sur les prix une pression continue à la baisse. Elle a ajouté qu'en parallèle, la demande était restée relativement stable, les consommateurs ajustant leurs habitudes de consommation au lieu de réduire la consommation globale. Elle a toutefois souligné que les niveaux de stock relativement bas sur les principaux marchés consommateurs avaient contribué à limiter l'ampleur de la baisse des prix, bien que les stocks semblent avoir atteint un plancher et commencent à se reconstituer progressivement.

42. En référence aux progrès réalisés dans le cadre du but stratégique I de l'OIC, la Directrice exécutive a relevé la poursuite de la fourniture des principaux produits statistiques, l'augmentation des abonnements et des recettes, et l'engagement positif des utilisateurs, ainsi que les progrès dans la mise en œuvre des activités prévues pour 2025/26. Elle a souligné les efforts déployés pour améliorer l'accessibilité grâce à des publications simplifiées, à une diffusion élargie du prix indicatif composé de l'OIC (I-CIP) et au développement d'outils plus conviviaux, ainsi qu'à un appui aux Membres par le biais de communautés de pratique, de consultations bilatérales et d'initiatives d'automatisation des données. Même si des retours généralement positifs ont été notés à l'occasion d'une récente enquête de satisfaction, la Directrice exécutive a relevé des domaines d'amélioration, en particulier pour l'accessibilité de la base de données, ajoutant que des progrès initiaux avaient été observés en matière de ponctualité et de couverture des données.

43. En ce qui concerne les buts stratégiques II et III, la Directrice exécutive a rendu compte des activités en cours au sein du Groupe de travail public-privé sur le café (CPPTF), soulignant les efforts pour améliorer les revenus des agriculteurs, promouvoir l'agriculture régénératrice et renforcer la mécanisation. Les progrès réalisés par les groupes techniques de travail (TW) du CPPTF comprenaient la mise à disposition du Guide du processus pour un revenu minimum vital (TW1) ; la mise à l'essai de l'outil « Proxy for Production Cost and Real Income » au Salvador, au Rwanda et en Asie du Sud-Est (TW2) ; et l'aide aux Membres pour se conformer au Règlement de l'Union européenne sur les produits zéro déforestation (RDUE) et d'autres questions réglementaires (TW3) en collaboration avec des partenaires techniques et financiers. D'autres initiatives comprenaient des programmes de formation en partenariat avec le Centre du commerce international (ITC) et l'Association des Cafés de Spécialité (SCA), des activités avec le Centre d'Economie Circulaire du Café (C4CEC), des mises à jour de la base de données de soutien à la durabilité du café et des discussions sur les définitions du café de spécialité, entre autres.

44. La Directrice exécutive a également indiqué que l'Assemblée générale des Nations Unies avait officiellement désigné le 1<sup>er</sup> octobre Journée internationale du café (JIC) par la résolution [A/RES/80/248](#), à la suite d'une proposition du Brésil qui avait été adoptée avec un large soutien. Elle a précisé que cette désignation était en phase avec les dispositions de l'Accord de 2007 sur la promotion de la consommation, de la qualité

et du développement du marché du café, et a rappelé que la JIC avait été lancée pour la première fois par l'OIC en 2015 à l'Exposition universelle de Milan. Elle a souligné que la reconnaissance de l'ONU avait renforcé la visibilité mondiale du secteur et la prise de conscience de son importance sociale, économique et culturelle, et a remercié le Brésil, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et tous les Membres de l'OIC qui avaient contribué à atteindre ce jalon. En ce qui concerne la campagne pour la JIC 2025, elle a indiqué que le matériel préparé, dont une vidéo officielle en quatre langues, avait été largement diffusé, atteignant 18 millions d'utilisateurs et augmentant de 90 % l'engagement sur les réseaux sociaux en octobre 2025. Le site Web dédié a attiré plus de 9 000 nouveaux utilisateurs, tandis que l'activité sur les réseaux sociaux a augmenté de manière organique grâce à des publications plus fréquentes et à une couverture plus rapide des événements. Elle a ajouté que la campagne 2026, « Le café fait partie de la solution », avait été lancée pour mettre en avant les contributions du secteur aux défis mondiaux, et que les Membres et les partenaires étaient invités à contribuer avec leurs initiatives.

45. Pour finir, la Directrice exécutive a indiqué que six rapports de mission avaient déjà été distribués aux Membres pour l'année caféière 2025/26 et a mis en avant les activités menées à San Pedro Sula au cours de la 140<sup>e</sup> session du Conseil, profitant de l'occasion pour exprimer sa gratitude pour l'hospitalité exceptionnelle et le soutien apporté par le Gouvernement du Honduras. Elle a ajouté que les rapports de cinq missions plus récentes seraient envoyés aux Membres en temps voulu.

46. La déléguée de la Suisse a remercié la Directrice exécutive pour son rapport complet sur le marché du café, relevant son utilité, et a exprimé sa gratitude pour le compte rendu détaillé des activités entreprises par la Directrice exécutive et le Secrétariat, ainsi que pour ses visites aux Membres producteurs et importateurs. Elle a particulièrement salué le travail sur les statistiques et les nouvelles sources de revenus, et a souligné l'aide précieuse apportée aux Membres pour leur permettre de s'y retrouver dans l'environnement réglementaire. Elle a également félicité la Directrice exécutive pour la reconnaissance de la JIC par l'Assemblée générale de l'ONU, a remercié la délégation brésilienne pour son initiative et s'est réjouie de célébrer la première JIC officielle de l'ONU en Suisse, dans le cadre du Forum de l'Association suisse des négociants en café (SCTA) en octobre 2026.

47. Le délégué du Brésil a remercié la Directrice exécutive pour son rapport détaillé et complet, indiquant que le Brésil s'appuyait sur les statistiques fournies par l'Organisation pour plusieurs de ses opérations. Il a ensuite suggéré d'inclure des visites exploratoires en Asie du Sud-Est et en Chine dans le programme des activités de l'année prochaine, compte tenu de la demande croissante de café dans ces régions. Il a également exprimé sa reconnaissance envers les personnes qui avaient contribué à l'initiative de la JIC et a souligné l'importance de son approbation qui mettait en avant la nature mondiale et essentielle du café, avant de féliciter les pays qui s'étaient joints au Brésil pour instaurer sa célébration.

48. Le délégué de la Côte d'Ivoire a remercié le Secrétariat pour son travail et l'a félicité pour les initiatives entreprises, soulignant le soutien apporté aux pays producteurs et consommateurs, et exprimant sa reconnaissance à l'équipe pour ses efforts dévoués à faire progresser les activités de l'Organisation.

49. La Directrice exécutive a remercié les délégués pour leurs messages et a exprimé son impatience à l'égard des célébrations de la JIC à Montreux, notant que les préparatifs étaient déjà en cours et que le Secrétariat collaborait étroitement avec la délégation suisse pour s'assurer que les réunions de l'OIC et d'autres événements ne manqueraient pas d'intérêt. En ce qui concerne les visites en Asie, elle a précisé qu'un déplacement était prévu en Thaïlande pour le mois de mai, et au Viêt Nam vers la fin de 2026. Elle a ensuite expliqué qu'elle coordonnerait potentiellement des visites dans d'autres pays, notamment aux Philippines, et des visites de retour en Chine, en Inde et en Indonésie, en collaboration avec les Membres.

50. La déléguée du Mexique a remercié l'Organisation d'avoir convoqué la réunion et a exprimé sa gratitude pour le message envoyé au Mexique sur la promulgation en décembre 2025 de la loi sur le développement du café du pays. Elle a annoncé que, dans ce cadre, le lancement d'une politique du café était prévu pour juin 2026 et a invité les Membres et le Secrétariat à y participer. Elle a également fait référence à l'appel à propositions lancé par l'OIC et a fait savoir que le Mexique avait soumis un projet demandant une assistance pour les dispositions sur les prix de référence du café.

51. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a indiqué que l'Union européenne envisageait de simplifier l'application du RDUE et de solliciter les contributions de

diverses organisations et de différents pays. Il a demandé si l'OIC se livrerait à une coordination entre les Membres pour soumettre des suggestions ou présenter des soumissions en leur nom.

52. La Cheffe des opérations a confirmé les informations, ajoutant que la date limite pour les soumissions officielles avait été fixée à fin janvier 2026. Elle a expliqué que les propositions des parties prenantes alimenteraient le « paquet d'avril » et que le Secrétariat maintenait le dialogue avec la DG Environnement. Elle a reconnu l'absence jusqu'ici de coordination systématique entre les Membres, mais a suggéré qu'il restait possible d'élaborer une proposition coordonnée afin de fournir des orientations et un cadre initial.

53. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a reconnu qu'il existait là une opportunité de contribuer et a fait remarquer que le RDUE ne tenait pas suffisamment compte de la position des très petits producteurs. Il a observé qu'aucun programme n'avait encore été mis en place pour résoudre ce problème et a indiqué que la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait l'intention de soumettre des recommandations.

54. Le délégué de l'Union européenne a précisé que la date limite pour les soumissions était dépassée, mais s'est dit convaincu que les préoccupations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée avaient été prises en compte dans le cadre d'un vaste processus de consultation, auquel avaient participé d'autres pays et le secteur privé. Il a expliqué que la Commission était tenue de soumettre un rapport d'ici le 30 avril 2026 aux colégislateurs, c'est-à-dire au Conseil européen et au Parlement européen. Il a également remercié le Secrétariat pour son travail, précisant que l'UE continuait à apporter son soutien dans le cadre du TW3 du CPPTF.

55. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a remercié l'Union européenne pour ses précisions et a relevé que, sans coordination, il était difficile de s'assurer que les préoccupations des petits producteurs avaient été prises en compte. Il a souligné sa préoccupation persistante concernant l'introduction du RDUE, observant qu'il n'avait vu aucune proposition garantissant que les petits producteurs seraient pleinement protégés, et a indiqué son intention de traiter cette question plus en détail à un stade ultérieur.

56. Le délégué de la Côte d'Ivoire s'est dit satisfait que l'OIC discute de la législation de l'UE. Il a ajouté que, tout comme lui, le délégué de l'Union européenne était également impliqué dans le cacao et qu'il jouait le rôle de porte-parole pour les pays consommateurs. Il a ajouté qu'il échangerait avec lui et s'est félicité que la question ait été soulevée dans le contexte du café.

57. La déléguée de la Suisse s'est jointe aux propos du délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et a avancé qu'une coordination par l'OIC sur la question serait appréciée, également par le secteur privé suisse.

58. Le Conseil a pris note du rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché.
---

**Point 6 : Partenariats**

**Point 6.1 : PA OIC-FAO**

59. La Cheffe des opérations a présenté le document [WP-Council 355/26](#), contenant le projet de Protocole d'accord (PA) entre l'OIC et la FAO, mettant en avant la collaboration de longue date entre les deux organisations. Elle a rappelé que le précédent PA, approuvé en septembre 2004, avait apporté un cadre général de coopération, et a expliqué que le PA mis à jour, en cours d'élaboration depuis fin 2024, reflétait une collaboration plus ciblée impliquant plusieurs divisions de la FAO. Elle a souligné que le PA couvrirait des domaines comme la transparence et la durabilité du marché, les questions liées au commerce, la résilience et l'adaptation, et la durabilité des agriculteurs familiaux. Elle a précisé que toutes les activités relevant du PA seraient menées par le Secrétariat sans recourir à des consultants.

60. Le délégué de l'Indonésie a annoncé que son pays avait examiné le projet de PA entre l'OIC et la FAO et n'avait aucune objection de principe, y voyant une étape stratégique pour promouvoir la durabilité dans le secteur caféier. Il a demandé des éclaircissements sur le plan de travail figurant à l'annexe 1, relevant que le nombre de produits que la FAO prévoyait d'utiliser semblait plus élevé que celui de l'OIC. Il a demandé comment seraient garantis des bénéfices équitables ainsi que la propriété

intellectuelle pour les données développées conjointement, soulignant que l'intention de l'Indonésie était de garantir un partenariat équilibré et mutuellement bénéfique.

61. En réponse à la question de l'Indonésie, la Cheffe des opérations a précisé que la collaboration renforcerait l'impact et la crédibilité de l'OIC. Elle a expliqué que l'OIC serait clairement reconnue pour ses contributions dans les publications et les activités, et que l'initiateur conserverait la propriété intellectuelle, avec les données de l'OIC traitées et créditées de manière appropriée. Elle a conclu en ajoutant que les dispositions du PA assuraient à la fois la reconnaissance et la protection des contributions de l'OIC.

62. Le Conseil a approuvé le projet de PA entre l'OIC et la FAO, qui sera publié sous le document ICC-141-3<sup>2</sup>.

#### **Point 6.2 : PA OIC-OIAC**

63. La Cheffe des opérations a présenté le document [WP-Council 356/26](#), précisant que l'OIC et l'Organisation interafricaine du café (OIAC) étaient des partenaires de longue date, partageant l'objectif de soutenir et de développer le secteur du café en Afrique. Elle a expliqué que le projet de PA établissait un cadre de coopération pour améliorer la collecte et l'analyse des données, aider au respect des réglementations mondiales telles que le RDUE, promouvoir la recherche sur la production de café résiliente face aux changements climatiques, renforcer les capacités dans toute la chaîne de valeur du café et consolider la coopération institutionnelle pour intégrer les priorités africaines dans les discussions mondiales. Elle a souligné que le PA assurerait la continuité du partenariat tout en permettant des activités ciblées, et a ajouté que tout le travail serait effectué par le personnel du Secrétariat de l'OIC sans recrutement de consultants externes.

64. Le délégué de l'Indonésie a annoncé que son pays avait examiné le projet de PA entre l'OIC et l'OIAC et reconnu qu'il avait le potentiel de créer des avantages pour le secteur du café africain. Il a souligné que les défis nécessitaient des partenariats solides et qu'un secteur du café africain plus robuste contribuerait à une économie mondiale du

---

<sup>2</sup> Conformément à l'article 5 du PA, l'OIC publiera le PA sur son site Web après son entrée en vigueur.

café équilibrée et durable. Il a demandé des éclaircissements au Secrétariat sur l'urgence de conclure l'accord et les résultats immédiats attendus pour les Membres.

65. La Cheffe des opérations a expliqué que la coopération entre l'OIC et l'OIAC existait depuis de nombreuses années mais qu'elle s'était intensifiée dernièrement, en particulier dans le domaine de la collecte de données statistiques et des échanges avec les Membres africains. Elle a relevé que la collaboration pratique, notamment des ateliers comme celui organisé à Addis-Abeba, en Éthiopie, avait fait ressortir le besoin mutuel de coordination plus étroite et d'un meilleur accès aux données. Elle a souligné que la décision d'officialiser le partenariat par le biais d'un PA découlait d'une reconnaissance commune de la nécessité d'établir un cadre institutionnel clair, notamment en raison de l'importance croissante du partage des données et des considérations liées à la propriété intellectuelle. Elle a ajouté qu'un accord officialisé renforcerait et professionnaliserait la coopération, lui permettant d'être encore plus étayée par des accords spécifiques, selon les besoins.

66. Le Conseil a approuvé le projet de PA entre l'OIC et l'OIAC, qui sera publié sous le document ICC-141-4<sup>3</sup>.

**Point 7 : Rapport des réunions des comités et autres organes**

**Point 7.1 : Comité commun**

67. Le Président du Comité commun, M. l'Ambassadeur Aly Touré de la Côte d'Ivoire, a présenté le compte-rendu de la 6<sup>e</sup> réunion du Comité commun qui s'est déroulée le 2 mars 2026. Il a indiqué qu'une version modifiée de l'ordre du jour avait été adoptée, le point 4 initial (« *Mise à jour de la liste des pays exportateurs et de leurs codes, de leurs agents de certification OIC et de leurs ports d'exportation agréés* ») avait été reporté afin de laisser plus de temps aux Membres pour soumettre les informations requises. Il a également expliqué que le rapport de la 5<sup>e</sup> réunion (document [JC-21/26](#)) avait été approuvé, ajoutant que les trois rapports sur les ateliers statistiques qui y étaient mentionnés avaient ensuite été diffusés en tant que documents [JC-25/26](#), [JC-26/26](#) et [JC-27/26](#).

---

<sup>3</sup> L'OIC publiera le PA sur son site Web après son entrée en vigueur.

68. Le Président du Comité commun a indiqué que le Secrétariat avait rendu compte des activités visant à renforcer la fonction statistique de l'Organisation et qu'il avait été rappelé aux Membres que des tableaux de bord statistiques mensuels étaient diffusés afin de communiquer régulièrement sur l'avancée des travaux. Les trois principaux domaines de travail mis en évidence comprenaient : i) des activités de renforcement des capacités pour les Membres, comprenant des ateliers, des réunions de communautés de pratique et des échanges avec les points focaux statistiques nationaux ; ii) des améliorations dans la diffusion et l'accessibilité des statistiques, notamment avec un rapport sur le marché du café plus convivial, une publication quotidienne élargie de l'I-CIP et le lancement prévu d'un tableau de bord statistique accessible au public et d'une base de données mondiale améliorée sur les statistiques du café ; et iii) les résultats de la récente enquête de satisfaction. Le Président a ajouté qu'il était encore trop tôt pour évaluer l'ensemble des répercussions de ces activités, mais que des évolutions positives avaient été observées. Il a également expliqué qu'à la suite de la présentation, la délégation du Brésil avait souligné l'importance de maintenir une transparence totale et avait fait référence au format de rapport plus détaillé figurant dans le document [JC-02/24](#).

69. En ce qui concerne la soumission et l'évaluation des initiatives de l'OIC, le Président a expliqué que le Secrétariat avait rappelé au Comité commun les procédures approuvées énoncées dans le document [JC-13/25 Rev. 2](#). Il a ajouté qu'au 2 mars, trois Membres avaient soumis des propositions et que le Comité commun avait convenu de reporter la date limite de soumission au 16 mars 2026, mais aussi que l'utilisation du modèle original fourni par le Secrétariat était facultative et que les Membres gardaient toute l'autorité en matière de prise de décisions.

70. Le Président a souligné que toutes les initiatives approuvées seraient mises en œuvre sans recourir à des consultants externes, et a déclaré que le Comité commun avait convenu que la prochaine réunion se tiendrait en juin 2026, date à laquelle toutes les propositions auraient été diffusées et examinées.

71. Le Conseil a pris note du rapport du Président du Comité commun.
--

**Point 7.2:                    Mise à jour sur la soumission et l'évaluation des propositions d'initiatives de l'OIC et leur inclusion dans le Programme des activités**

72. La Cheffe des opérations a noté le report de la date limite pour la soumission des propositions et des initiatives et a remercié les délégations pour les soumissions supplémentaires reçues pour l'année caféière 2026/27. Elle a expliqué que toutes les propositions seraient traduites dans les quatre langues officielles et distribuées aux Membres, qui auraient six semaines pour formuler des commentaires et indiquer les priorités. Elle a ajouté que ces contributions seraient compilées et transmises à tous les Membres avant d'être examinées par le Comité commun au cours de sa prochaine réunion en juin ou début juillet, après quoi des recommandations seraient faites au Conseil pour examen en septembre 2026.

73. Le Conseil a pris note du rapport de la Cheffe des opérations.
--

**Point 8 :                    Locaux**

74. Le Président du Conseil a introduit le point sur les locaux, précisant qu'il s'agissait d'un sujet stratégique qui avait été longuement discuté à presque toutes les sessions du Conseil depuis qu'il avait été soulevé pour la première fois par les Membres au cours de la 136<sup>e</sup> session qui s'était tenue à Bangalore, en Inde.

75. Le Président a rappelé à l'attention des délégués qui n'étaient pas présents en 2023, que le sujet avait été introduit à l'origine après réception d'un courrier du propriétaire du siège de l'OIC, informant le Secrétariat que l'Organisation devrait quitter le bâtiment de Gray's Inn Road en juin 2025, des travaux de rénovation étant prévus. Il a expliqué qu'à l'époque, les discussions urgentes sur la question avaient également porté sur les moyens de réduire les coûts de l'Organisation, notant que les loyers et les dépenses de personnel avaient représenté et continuaient à représenter la part la plus importante du budget administratif.

76. Le Président a également rappelé que, au cours de la 136<sup>e</sup> session du Conseil, la [Résolution 483 du CIC](#) avait été approuvée et que le Secrétariat avait par la suite

communiqué aux Membres des informations pertinentes sur la question des locaux par l'intermédiaire du CFA et du Conseil, tout en poursuivant ses échanges avec le Gouvernement du Royaume-Uni et le propriétaire.

77. Le Président a précisé qu'en février 2024, un deuxième courrier du propriétaire avait informé l'Organisation qu'elle pouvait continuer à louer les locaux actuels et qu'à la 137<sup>e</sup> session du Conseil, tenue en mars 2024, les Membres avaient approuvé la proposition de prolonger de quatre ans le bail des locaux actuels au 222 Gray's Inn Road, de 2025 à 2029, avec une clause de rupture après deux ans. Il a précisé que, si l'Organisation souhaitait mettre fin au contrat en juin 2027, comme prévu par la clause de rupture, un préavis devrait être envoyé par courrier au propriétaire en décembre 2026 au plus tard.

78. Le Président a ensuite présenté les quatre documents de référence, précisant qu'ils contenaient : une déclaration d'intérêt soumise par la Suisse pour accueillir le siège de l'OIC à Genève ([ED-2464/24 Rev. 2](#)) ; une déclaration d'intérêt soumise par l'Italie pour accueillir le siège de l'OIC à Rome ([ED-2455/24](#)) ; une candidature officielle soumise par l'Italie pour accueillir le siège de l'OIC à Rome ([ED-2498/26](#)) ; et une proposition du Salvador de créer un groupe de travail qui aurait pour mandat de discuter de la question des locaux ([ED-2503/26](#)).

79. Le Président a indiqué qu'à la suite de discussions avec un représentant du Gouvernement italien, l'offre de l'Italie d'accueillir le siège de l'OIC à Rome était soumise à un délai, la configuration du bâtiment devant être finalisée d'ici la fin de l'été. Le Président a précisé que l'Italie avait expliqué que le bâtiment proposé pour le siège de l'OIC pourrait être attribué à une autre organisation internationale si l'OIC n'était pas intéressée par cette relocalisation.

80. Le Président a rappelé que l'emplacement du siège de l'OIC avait été spécifié comme étant à Londres dans la plupart des accords depuis 1964, faisant de la question une décision relevant du Conseil. Il a également indiqué que la Suisse avait soumis une déclaration d'intérêt pour accueillir le siège, laquelle en restait à ce stade. Le Président a souligné que le Conseil devait fixer un calendrier clair pour discuter de la question et prendre une décision, précisant toutefois qu'aucun accord n'était attendu sur les propositions au cours de la 141<sup>e</sup> session.

81. La déléguée de la Suisse a confirmé l'intérêt de son pays à accueillir le siège de l'OIC à Genève, soulignant le rôle de la ville en tant que plaque tournante mondiale du commerce du café et centre de dialogue et de coopération économique international. Elle a ajouté que la Suisse s'était attelée à préparer une proposition concrète adaptée aux besoins de l'Organisation, tout en regrettant que certaines préoccupations autour des procédures n'aient pas été abordées, alors qu'elles avaient été soulevées précédemment. En ce sens, elle a souligné que le Conseil et le Secrétariat devraient laisser suffisamment de temps aux Membres pour examiner une question si stratégique et a insisté sur le fait que les procédures ne sauraient être accélérées au bénéfice d'un seul candidat. Elle a par ailleurs relevé que la Suisse avait souligné à plusieurs reprises la nécessité d'une compréhension commune d'un calendrier indicatif et des étapes clés, et que l'absence de ce genre de cadre avait complexifié la planification. La déléguée de la Suisse a appelé à un processus totalement transparent pour assurer des conditions de concurrence équitables pour tous les Membres intéressés pour accueillir le siège, les mêmes informations pertinentes étant transmises simultanément à tout le monde. Pour finir, elle a répété que toute décision devait passer par le processus habituel du Conseil pour la prise de décision et a averti que l'absence de transparence pourrait compromettre la confiance dans l'Organisation et créer une situation difficile.

82. Le délégué de l'Union européenne a remercié le Président pour avoir décrit un historique détaillé des discussions et a avancé que les préoccupations concernant un manque de transparence ne reflétaient pas l'ampleur du dialogue ouvert maintenu depuis la 136<sup>e</sup> session du Conseil à Bangalore, en Inde. Il a rappelé que certains Membres exportateurs avaient avancé la possibilité d'envisager des lieux autres que Londres, notamment en raison des coûts élevés associés à la localisation au Royaume-Uni. Il a ajouté que les Membres avaient plusieurs fois demandé à réaliser des économies et a fait référence aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour réduire les coûts, notamment avec la relocalisation du personnel qui se trouvait dans des lieux d'affectation onéreux comme New York. Il a continué en soulignant que le choix de l'emplacement devrait tenir compte non seulement des coûts de location, mais aussi des indemnités de poste dans le cadre du système des Nations Unies, qui pourraient ajouter environ 80 % aux salaires de base, et a observé que d'autres lieux pourraient offrir des structures de coûts nettement inférieures. Enfin, le délégué de l'Union européenne a salué la proposition du Salvador et a réaffirmé l'importance de la transparence et de

l'ouverture, notant que le Secrétariat avait communiqué aux Membres des informations et des spécifications pertinentes.

83. Le délégué du Brésil a déclaré que la question du siège revêtait une grande importance stratégique pour l'Organisation, allant au-delà des préoccupations administratives et budgétaires, et a souligné qu'il s'agissait d'une question politique sur laquelle le Conseil devait faire preuve de prudence. Il a fait remarquer qu'une décision ne devrait pas être prise à la hâte et a souligné que le Secrétariat devait faire preuve de la plus haute transparence, et qu'un processus devait être débattu et décidé par les États Membres, avec des échéances spécifiques, un calendrier clair et des délais afin que tous les pays puissent se sentir inclus. Il s'est joint aux déclarations du Président, avançant que la première question à laquelle le Conseil devait répondre était de savoir si l'Organisation devait envisager un déménagement, et a souligné que le Brésil considérait le fait de rester à Londres comme l'option idéale, compte tenu de son statut de plaque tournante mondiale pour le transport et de son infrastructure urbaine et commerciale unique pour les organisations internationales. Il a souligné qu'aucune discussion sur une relocalisation en dehors du Royaume-Uni ne devrait être engagée tant que toutes les possibilités de rester à Londres n'auraient pas été épuisées. Il a ajouté qu'il n'y avait aucune urgence à quitter les locaux actuels, l'Organisation pouvant rester au 222 Gray's Inn Road au moins jusqu'en 2029, ce qui laissait suffisamment de temps aux Membres pour se pencher sur la question. En se basant sur les chiffres disponibles, il a fait valoir que 15 % du budget de l'Organisation était consacré aux locaux, un chiffre qui ne semblait pas déraisonnable au vu de la taille et de l'importance de l'Organisation, alors que les salaires représentaient environ 70 %, suggérant qu'il existait des moyens de réduire les coûts sans avoir pour autant à déplacer le siège. Pour finir, le délégué du Brésil a salué la suggestion du Salvador de créer un groupe de travail et a proposé en solution alternative que des discussions puissent également avoir lieu au sein du CFA. Il a souligné que tout débat ou analyse devrait respecter les principes de transparence, d'ouverture et d'égalité des chances pour tous les Membres, et que le processus de prise de décision du Conseil devrait respecter l'indépendance et l'autonomie de l'Organisation.

84. La déléguée de la Colombie a demandé des éclaircissements au Secrétariat au sujet du calendrier pour la prise de décisions concernant le siège de l'Organisation. Elle a souligné la nécessité de fixer des échéances claires, d'abord pour décider s'il convenait de quitter Londres, puis pour choisir éventuellement un nouveau lieu. Elle a exprimé son

soutien à la proposition du Salvador de créer un groupe de travail, avançant qu'il pourrait examiner les propositions existantes et ouvrir des opportunités à d'autres pays qui souhaiteraient accueillir l'Organisation. Elle a souligné qu'un processus décisionnel clairement défini tenant compte des facteurs politiques, stratégiques et d'austérité était nécessaire à des fins de transparence, et a demandé au Secrétariat de communiquer un calendrier pour le processus.

85. Le Président du Conseil a expliqué que, à la lumière de la proposition italienne, l'OIC devrait décider d'ici décembre 2026 si elle quittait Londres ou non et si elle quittait les locaux actuels, la prochaine date limite à prendre en compte étant fixée à 2029 avant le renouvellement du bail. Il a souligné que le calendrier n'avait pas encore été officiellement établi et que la première décision du Conseil était de trancher s'il convenait ou non d'envisager de relocaliser le siège en dehors de Londres. Si cette option était jugée viable, le Conseil étudierait alors les offres et fixerait un calendrier pour les autres pays ou Membres qui souhaiteraient accueillir l'Organisation.

86. Le délégué de l'Indonésie a pris note des développements concernant le déménagement potentiel du siège de l'OIC et a remercié l'Italie et la Suisse pour leur intérêt et leur engagement envers l'OIC. Se référant à des processus similaires entrepris dans d'autres organisations internationales, il a mis en avant le fait qu'une analyse complète des avantages et des inconvénients était nécessaire, et qu'elle servirait de base aux Membres pour prendre une décision éclairée sur la relocalisation. Il a suggéré que le Secrétariat de l'OIC prépare une analyse comparative de Londres, Rome et Genève en tant que villes hôtes potentielles, et d'inclure, entre autres, une évaluation détaillée des implications financières et opérationnelles pour l'OIC, couvrant des domaines tels que les frais de loyer, les salaires et avantages sociaux du personnel selon les barèmes applicables du régime commun des Nations Unies, les dépenses opérationnelles et les avantages stratégiques de chaque ville en matière de représentation diplomatique et de coordination avec d'autres organisations internationales. Il a également indiqué qu'il croyait comprendre que le Secrétariat pourrait entreprendre cette analyse une fois que la proposition formelle de la Suisse aurait été officiellement reçue. Le délégué de l'Indonésie a également souligné l'importance d'établir une procédure et un calendrier clairs pour assurer la transparence et une participation égale, en particulier si d'autres pays souhaitaient présenter leur candidature. Pour finir, il a appuyé la proposition du Salvador de créer un groupe de travail ouvert à tous les Membres intéressés, le

considérant comme un forum constructif et inclusif pour étudier le processus de relocalisation, assurer la transparence, élaborer des procédures et déterminer des délais clairs, tout en confirmant la volonté de l'Indonésie de participer de manière constructive.

87. Le délégué du Salvador a remercié l'Italie pour sa proposition intéressante, relevant la complexité politique et économique de la question. Il a mis en avant la date limite pour quitter les locaux actuels de l'OIC d'ici 2029 et a souligné que, même s'il peut sembler qu'ils aient amplement le temps, les décisions de relocalisation d'une organisation internationale étaient peu fréquentes et difficiles. Tout en disant comprendre que le Brésil préfère que l'OIC reste au Royaume-Uni pour des raisons pratiques, il a reconnu l'intérêt légitime manifesté par d'autres pays, dont l'Italie et la Suisse, à accueillir le Secrétariat. Il a souligné la nécessité de donner une réponse à l'Italie sur sa proposition et de convenir d'une voie à suivre, y compris la possibilité de demander au Gouvernement italien d'accorder une prolongation au-delà de juin, ce qui permettrait d'étudier les nouvelles propositions. Bien que reconnaissant que d'autres lieux pourraient être plus adaptés sur le plan financier, il a souligné la valeur historique et stratégique de l'emplacement actuel. Se joignant à d'autres Membres, le délégué du Salvador a ensuite dit ne pas partager l'avis suggérant un manque de transparence, soulignant toutefois que le processus avait été quelque peu désorganisé. C'est pour cette raison que son gouvernement avait proposé la mise en place d'un groupe de travail dédié, ouvert à tous les pays Membres intéressés, pour se concentrer sur le processus de relocalisation. Il a expliqué que la première tâche du groupe consisterait à fixer un calendrier approprié, suivi de la définition des spécifications des propositions et du processus de leur analyse. Il a ajouté que le groupe de travail soutiendrait le Secrétariat et le Conseil, en assurant une approche pratique, transparente et ordonnée de l'évaluation des propositions tout en tenant compte des dimensions politiques, économiques et sociales de toute décision. Enfin, il a confirmé que le Salvador était prêt à participer de manière constructive et rapide au processus et a insisté sur l'importance d'apporter une réponse au Gouvernement italien.

88. Le délégué de l'UE-Italie a rappelé que les discussions sur le sujet avaient débuté à Bangalore, en Inde. Il a fait remarquer que les locaux actuels de l'OIC devaient être libérés d'ici juin 2029, tout en soulignant que les décisions relatives à un déménagement étaient rares et complexes. Il a fait référence à l'Initiative ONU80, soulignant les économies potentielles découlant de la relocalisation des organisations de l'ONU,

insistant sur le fait que le temps était un facteur financier critique. Il a avancé que les coûts liés aux locaux et aux indemnités de poste représentaient une part importante des dépenses de l'OIC, pointant la différence non négligeable entre Londres et Rome à cet égard. Il a expliqué que Rome avait soumis une proposition offrant des locaux gratuits et d'importantes économies d'ajustement, qui pourraient réduire d'environ 30 % les dépenses de l'Organisation. Il a ajouté que Rome offrait également d'autres économies potentielles, par exemple l'accès à des salles de réunion pour les réunions annuelles en présentiel, qu'il considérait comme précieuses à la fois pour la rentabilité et pour le maintien de l'interaction directe. Le délégué de l'UE-Italie a pris note des points évoqués par le Salvador quant à la nécessité d'un calendrier clair et d'un processus structuré et a convenu qu'un calendrier spécifique serait nécessaire pour permettre un examen approprié, tout en rappelant une nouvelle fois les implications financières d'une prolongation de délai. Il a indiqué qu'il consulterait le Gouvernement italien sur la possibilité de prolonger le délai actuel fixé à juin afin de laisser suffisamment de temps pour des discussions constructives. Pour finir, il a souligné l'importance de prendre une décision en temps opportun, rappelant que la proposition offrait des avantages financiers qui pourraient être réinvestis dans l'Organisation.

89. Le Président du Conseil a pris acte des commentaires formulés par le Brésil, la Colombie et l'Indonésie et a remercié le délégué du Salvador d'avoir pris l'initiative de présenter une proposition pour la création d'un groupe de travail, notant que plusieurs délégations avaient déjà exprimé leur soutien. Il a également remercié le délégué de l'UE-Italie pour son intervention et pour sa disposition à explorer la possibilité de prolonger le délai actuel. Il a précisé que la date limite actuelle posait certaines difficultés et a souligné l'importance de laisser suffisamment de temps pour suivre une procédure régulière. Il a rappelé que, bien que l'Organisation soit capable de faire preuve de souplesse, elle ne pouvait pas toujours agir rapidement, soulignant la nécessité d'une approche mesurée et structurée.

90. Le délégué du Honduras a rappelé que la question discutée avait été soulevée pour la première fois à Bangalore en raison du besoin urgent de répondre à l'incertitude concernant les locaux actuels de l'Organisation et a partagé le point de vue du Salvador selon lequel les discussions sur le déménagement du siège de l'OIC manquaient de structure. Il a souligné que, bien que diverses options aient été explorées depuis 2023, y compris des propositions de l'Italie et de la Suisse, le Conseil n'avait pas encore pris de

décision officielle sur le transfert ou non du siège, que ce soit au Royaume-Uni ou ailleurs, et que les Membres n'avaient pas consulté officiellement leurs gouvernements. Il a averti que les discussions sur les délais, les coûts et les lieux alternatifs se déroulaient sans base juridique ou procédurale claire, suggérant que le processus avait été lancé de manière erronée et avait progressé prématurément. À cet égard, il a soutenu la proposition du Salvador de créer un groupe de travail dédié pour apporter de l'ordre et de la clarté au processus, définir le problème à résoudre et déterminer le cadre juridique et procédural approprié, y compris les délais, mais sans présumer que l'Organisation devrait nécessairement déménager. Tout en remerciant ses collègues pour toutes les discussions certainement tenues de bonne foi, il a souligné l'importance d'assurer la pleine consultation et la participation éclairée de tous les pays Membres avant d'aller plus loin.

91. Le Président du Conseil a remercié le délégué du Honduras et a approuvé son analyse, rappelant que le siège resterait à Londres à moins que le Conseil n'en décide autrement, comme prévu dans l'Accord, rappelant qu'aucune décision en ce sens n'avait encore été prise. Il a ajouté qu'une proposition avait été reçue appelant à un réexamen de l'ensemble de la question. Il a convenu que la solution du groupe de travail avait un mérite considérable et a souligné l'importance d'entendre les autres délégations avant d'aller de l'avant.

92. En réponse à la question soulevée par les délégués du Honduras et de l'UE-Italie demandant si le Royaume-Uni avait été consulté au sujet des locaux, la Directrice exécutive a informé les Membres qu'une demande formelle avait été soumise au début du processus en 2024. Si le Gouvernement du Royaume-Uni de l'époque s'était déclaré satisfait de la présence de l'Organisation dans son pays, il convenait de noter qu'aucune autre proposition n'avait été présentée. Elle a ajouté que lors de la dernière réunion du CFA en mars 2026, la déléguée du Royaume-Uni avait exprimé l'intérêt de son pays à garder le siège de l'OIC sur son territoire, sans toutefois présenter d'offre spécifique. Enfin, la Directrice exécutive a observé qu'aucun représentant du Royaume-Uni n'était présent durant la discussion du point relatif aux locaux et a ajouté que le Secrétariat n'avait pas encore échangé avec le gouvernement actuel.

93. La déléguée de la Suisse a avancé que la transparence semblait être une préoccupation partagée par les autres Membres et a souligné l'importance de définir des

jalons et de parvenir à une compréhension commune pour éviter les risques liés aux problèmes potentiels de gouvernance. Elle a également précisé que, malgré les demandes répétées de la Suisse, aucun délai n'avait été défini, notamment pour la soumission de lettres d'intention, et a souligné que, par souci d'équité, tous les candidats potentiels, y compris, mais sans s'y limiter, l'Italie et la Suisse, devraient avoir suffisamment de temps pour soumettre des propositions concrètes. Elle a salué le Salvador pour sa proposition, ajoutant que, si un groupe de travail temporaire pouvait être un outil utile, la Suisse préférerait éviter qu'il soit mis en place tant que les principes fondamentaux n'étaient pas clarifiés au niveau du Conseil. Elle a souligné que le CFA avait déjà pour mandat de traiter des questions de cette nature et qu'un groupe de travail ne pouvait pas remplacer les fonctions ou les recommandations du CFA ou du Conseil. Elle a également mis en avant la charge que la création d'un nouvel organe pourrait faire peser sur les délégations aux ressources limitées et a déclaré que la Suisse ne s'opposerait pas à un groupe de travail si un consensus clair émergeait, à condition qu'il ne remplace aucune décision ou fonction du Conseil. Sur les questions financières, elle a fait valoir qu'il était prématuré de discuter des coûts en détail, puisque aucune offre concrète n'avait encore été présentée par la Suisse. Tout en indiquant qu'une marge existait pour l'optimisation financière, elle a invité les Membres à examiner la situation dans son ensemble et toutes les synergies financières potentielles, non seulement par rapport aux salaires du personnel du Secrétariat, mais aussi au niveau des coûts supportés par les pays Membres pour se faire représenter au sein de l'Organisation.

94. Le délégué de la Côte d'Ivoire a exprimé son accord avec la position du Honduras, indiquant que si certains Membres pensaient que l'Organisation devrait rester à Londres, le Secrétariat devait prendre toutes les mesures nécessaires pour recueillir les informations pertinentes et présenter un rapport pleinement éclairé au Conseil. Il a souligné que la Directrice exécutive devait transmettre les informations nécessaires, mais que la décision de rester ou de déménager serait prise par le Conseil. Il a mis en avant deux points importants : i) que le siège resterait à Londres sauf décision contraire du Conseil ; et ii) que tout en saluant la proposition de l'Italie et en félicitant l'Italie et la Suisse pour leur intérêt, la Côte d'Ivoire ne pourrait analyser aucune proposition d'autres Membres sans base juridique pour une relocalisation. Il a conclu que la discussion était prématurée et que, pour qu'elle soit productive, une décision du Conseil était nécessaire.

95. Le délégué du Brésil s'est joint aux déclarations de la Côte d'Ivoire et du Honduras concernant la nécessité de structurer davantage la discussion. Il a également indiqué que le Brésil soutenait la création d'un groupe de travail pour étudier la question et a suggéré d'envisager sa présidence, tout en soulignant que créer ce type de groupe n'impliquerait pas la décision que l'Organisation quitterait Londres, mais plutôt d'offrir un forum dédié pour discuter de la question d'une manière structurée, distincte du CFA. Il a également demandé au Secrétariat de prendre à nouveau contact avec le Gouvernement du Royaume-Uni, en tenant compte des discussions tenues et de la [Résolution 483 pertinente du CIC](#), puis de mettre à disposition des Membres un compte-rendu écrit. Enfin, il a suggéré que des locaux alternatifs à Londres soient également envisagés comme une option et inclus dans le compte-rendu du Secrétariat aux Membres.

96. Le délégué du Salvador a souligné que la création d'un groupe de travail n'affecterait pas ou ne ferait pas double emploi avec la structure existante de l'Organisation, tout en précisant que la proposition sous-entendait qu'il s'agissait d'un mécanisme temporaire pour faire avancer le processus et que des pratiques de ce genre existaient dans d'autres organisations. Il a par ailleurs avancé qu'il s'agirait d'un groupe de travail à composition ouverte, rendant compte régulièrement au Conseil et contribuant à apporter les informations nécessaires à une prise de décision éclairée. Il a également souligné l'importance d'inviter le Royaume-Uni à prendre position sur la question et a partagé l'avis de l'Union européenne selon lequel la question ne devrait pas être abordée au sein du CFA, compte tenu de sa charge de travail.

97. Le délégué du Honduras a précisé que le groupe de travail proposé ne remplacerait aucun comité existant ni le Conseil et a souligné qu'il ne préjugerait d'aucune décision concernant un éventuel déménagement de l'Organisation. Il a souligné l'importance de définir clairement la portée et le nom du groupe de travail pour éviter tout sous-entendu qu'une décision de relocalisation avait déjà été prise, tout en faisant remarquer qu'un tel groupe pourrait aider à apporter une meilleure organisation au processus et que toute décision finale resterait de la compétence du Conseil. Il a par ailleurs suggéré que, si le groupe de travail était créé, M. l'Ambassadeur Francisco Mena Lima du Salvador en assurerait la présidence et M. l'Ambassadeur Aly Touré de Côte d'Ivoire la vice-présidence.

98. La déléguée de la Suisse a accepté de rallier le consensus sur la création du groupe de travail, mais a demandé la garantie qu'il ne passerait pas outre l'autorité du Conseil et que les questions financières et administratives, y compris concernant les locaux, continueraient à passer par le CFA avant de parvenir au Conseil. Elle a souligné que, même si la question incluait également des éléments politiques, les aspects financiers et administratifs faisaient toujours partie du mandat du CFA et devaient être traités en conséquence. La déléguée de la Suisse a également souligné l'importance de définir un mandat clair pour le groupe de travail, notamment de fixer des procédures et des délais, et a mis en avant la nécessité de prendre en compte les contraintes de temps et de ressources de certaines délégations.

99. En réponse au commentaire de la Suisse, le Président a précisé que le groupe de travail ne serait pas créé sous les auspices du CFA mais sous l'égide du Conseil. Il a fait remarquer que le groupe pourrait présenter des rapports intermédiaires au CFA, notamment sur les aspects financiers, mais que le rapport final et la décision devaient revenir au Conseil, s'agissant finalement d'une décision politique.

100. Le délégué du Honduras a fait remarquer que le Conseil était le plus haut organe directeur de l'Organisation et qu'il avait le pouvoir de créer un groupe de travail indépendamment des comités existants. Reconnaissant que la question impliquait des considérations à la fois économiques et politiques, il a exprimé l'avis que, s'il était mis en place, le groupe de travail aurait le pouvoir de présenter ses recommandations directement au Conseil, indépendamment de tout travail entrepris par le CFA. Il a souligné l'importance de veiller à ce que le nom du groupe de travail reflète clairement son mandat pour éviter les malentendus. Il a conclu en suggérant que la Directrice exécutive rétablisse le contact avec les autorités du Gouvernement du Royaume-Uni et s'est déclaré être à sa disposition pour faciliter le processus.

101. Le délégué de l'Union européenne a souligné que le groupe de travail devrait rendre compte directement au Conseil plutôt qu'au CFA, compte tenu de la nature politique et sensible de la question. Il a indiqué que la participation du CFA ajouterait une couche inutile, car les mêmes Membres étaient représentés à tous les niveaux, et qu'elle pourrait compromettre le rôle neutre de l'UE en tant que Président du CFA.

102. Le délégué de la Côte d'Ivoire a souligné l'importance de répondre aux préoccupations soulevées, en particulier celles de la Suisse concernant la transparence et la bonne gouvernance. Il a salué la création du groupe de travail, proposant qu'il se concentre sur la transmission d'informations sur les questions financières et administratives au CFA, qui présenterait ensuite ses recommandations au Conseil. Tout en exprimant une préférence pour que le groupe rende compte au CFA plutôt que directement au Conseil, il a mis en avant le fait que sa délégation se rangerait pleinement du côté du consensus atteint.

103. La déléguée de la Colombie a partagé l'avis du Honduras sur l'importance : i) de recueillir toutes les informations disponibles ; et ii) que les délégations consultent leurs capitales pour déterminer leurs positions nationales. Elle a invité le Secrétariat et les Membres à éviter les répétitions et a appelé à une décision sur le groupe de travail.

104. Le délégué du Salvador a souligné que la question était politique et devait être traitée par le Conseil, tandis que le rôle du CFA restait limité aux aspects financiers et administratifs. Il a souligné que le groupe de travail proposé servirait à organiser la question pour le Conseil, sans remplacer son autorité, rappelant que toute décision concernant la localisation de l'Organisation relevait en fin de compte du Conseil. Il a également fait remarquer l'importance plus large de la discussion, notamment quant à la santé économique et financière de l'Organisation et le bien-être des caféiculteurs et du secteur du café, et, rejoignant l'avis de la Colombie, il a souligné la nécessité d'utiliser efficacement le temps du Conseil pour faire avancer la question de manière constructive.

105. Le Président du Conseil a remercié tous les Membres pour leurs contributions. Notant qu'un consensus avait été atteint pour créer le groupe de travail, et reconnaissant les préoccupations concernant les ressources et la disponibilité, il a souligné que le groupe devrait se réunir dès que possible. Il a précisé que la prochaine session du Conseil était prévue pour septembre 2026, ajoutant que les Membres devraient examiner s'il était nécessaire de traiter la question avant cette date.

106. Le délégué du Salvador a remercié les Membres pour leur confiance et a confirmé sa disponibilité pour présider le groupe de travail, ainsi que pour convoquer sa première réunion avant la fin du mois d'avril 2026. Il a expliqué que ce calendrier permettrait des consultations avec le Secrétariat pour mieux comprendre la question, y compris les

précédents pertinents et les informations générales, permettant ainsi au groupe de convenir d'un calendrier et d'une feuille de route dans les plus brefs délais. Il a proposé de tenir des réunions une fois par mois, si nécessaire, jusqu'à la prochaine session du Conseil en septembre, et de transmettre des rapports écrits aux Membres pour assurer la pleine transparence du processus. Il a également insisté sur l'importance de connaître la réponse de l'Italie quant à la date limite de juin et a demandé au Secrétariat de contacter à nouveau les représentants du Gouvernement du Royaume-Uni.

107. Les délégués de l'Union européenne et du Honduras ont félicité le délégué du Salvador pour sa nomination à la présidence du groupe de travail.

108. Le délégué de la Côte d'Ivoire s'est joint aux propos de l'Union européenne et du Honduras et a confirmé sa disponibilité pour assurer la vice-présidence du groupe.

109. Le délégué du Brésil a soutenu la nomination de M. l'Ambassadeur Lima du Salvador et de M. l'Ambassadeur Touré de la Côte d'Ivoire respectivement à la présidence et à la vice-présidence, et a confirmé la disponibilité de son pays pour participer aux activités du groupe de travail.

110. La Chargée du Secrétariat et des relations extérieures a affiché à l'écran le document [WP-Council 357/26](#) et lu à haute voix les termes de référence du Groupe de travail pour les discussions relatives aux locaux de l'OIC (*Working Group for Discussions related to the ICO Premises – WGDP*).

111. Le Conseil a approuvé la mise en place du Groupe de travail pour les discussions relatives aux locaux de l'OIC (WGDP) et son mandat, qui a ensuite été publié sous le numéro de document [ICC-141-5](#) et joint à ce rapport.

112. Le Conseil a nommé M. l'Ambassadeur Francisco Lima du Salvador et M. l'Ambassadeur Aly Touré de la Côte d'Ivoire respectivement Président et Vice-Président du WGDP.

**Point 9 : Poste de Directeur(trice) exécutif(ve) – Mandat 2027-2032**

113. Le Président du Conseil a demandé à la Directrice exécutive de quitter la salle pendant que cette question était discutée. Il a rappelé que la Directrice exécutive actuelle avait été élue par consensus lors de la 131<sup>e</sup> session extraordinaire du Conseil en février 2022 (document [ICC-131-4](#)), à la suite de sa nomination par le Gouvernement brésilien, avec prise de fonctions en mai 2022. Il a indiqué que lors de la 66<sup>e</sup> réunion du CFA, les Membres avaient été informés que son mandat expirerait en avril 2027 et qu'il était donc approprié que le Conseil commence à examiner la voie à suivre pendant la présente session. Il a également expliqué qu'en consultation avec le Secrétariat, il avait étudié la documentation relative à la nomination des précédents directeurs exécutifs. Se référant en particulier à l'annexe I du document [ICC-129-6](#), publié en avril 2021, il a souligné que le contrat de l'actuelle Directrice exécutive prévoyait la possibilité d'un renouvellement pour un nouveau mandat de cinq ans.

114. Le Président du Conseil a souligné que l'Organisation imposait des exigences importantes à la Directrice exécutive, requérant une implication totale, du professionnalisme et une gestion efficace, ce dont elle avait constamment fait preuve avec dévouement. Il a souligné que, compte tenu de ces exigences, le Conseil avait non seulement une responsabilité, mais aussi un devoir de diligence envers elle en tant qu'atout clé de l'Organisation. À l'approche du terme de son mandat, il a souligné l'importance de prendre une décision au plus tôt, de préférence au cours de la présente session. Il a suggéré que le Conseil envisage de renouveler son mandat pour une nouvelle période de cinq ans conformément à son contrat et, tout en reconnaissant d'éventuelles considérations politiques, il a souligné la nécessité d'envoyer un message clair et positif de reconnaissance et de confiance en son leadership. Il a averti qu'un report trop long pourrait envoyer un signal négatif et a invité les Membres à prendre en compte à la fois les dimensions institutionnelles et personnelles de la question.

115. Tout en saluant le fait que le Conseil abordait la fin du mandat de manière ouverte et transparente, le délégué de l'Union européenne a indiqué qu'il n'était pas en mesure, à ce stade, de soutenir le renouvellement du mandat de l'actuelle Directrice exécutive. Il a souligné qu'il n'y avait aucune urgence, étant donné que le mandat expirerait à la fin du mois d'avril 2027, ce qui laissait suffisamment de temps pour un examen minutieux. Il a reconnu la performance de la Directrice exécutive, soulignant que ses remarques

n'étaient pas dirigées contre elle personnellement. Il a également mis en avant la nécessité d'étudier minutieusement les implications financières du poste, en particulier son classement, indiquant qu'il représentait un poste budgétaire non négligeable. Il a observé que le niveau actuel de secrétaire général adjoint était comparable à celui des chefs d'agences des Nations Unies avec des effectifs importants, par exemple l'ONUDI et le PNUD, et a estimé que cela représentait un engagement substantiel pour l'Organisation, en particulier dans le contexte des discussions en cours sur le rapport coût-efficacité. Il a précisé que cette question n'était pas attribuable à l'actuelle Directrice exécutive mais qu'elle devrait être prise en compte dans le cadre du prochain mandat.

116. Le délégué du Brésil a précisé qu'il s'exprimait sur la base d'instructions reçues de sa capitale. Il a souligné que le Brésil considérait qu'il était important d'entamer des discussions sur les paramètres qui guideraient le processus de renouvellement du mandat de l'actuelle Directrice exécutive de l'OIC ou de sélection d'un(e) nouveau(elle) directeur(trice). Il a rappelé que, lors de la 66<sup>e</sup> réunion du CFA, la délégation brésilienne avait souligné que le mandat de l'actuelle Directrice exécutive expirerait dans un peu plus d'un an, et qu'il était donc approprié d'établir des directives claires pour le processus. Il a souligné que le Conseil devrait convenir d'un calendrier d'actions qui laisserait suffisamment de temps aux délégations pour examiner le processus, assurer la transparence et éviter les décisions de dernière minute ou hâtives. Il a par ailleurs expliqué que la question ferait l'objet de consultations internes au sein du Conseil de délibération sur la politique du café du Brésil, qui comprenait des représentants à la fois du gouvernement et du secteur privé, et que ces consultations auraient lieu une fois que les paramètres et le calendrier des discussions et de la prise de décision au sein de l'Organisation auraient été définis.

117. Le délégué de la Côte d'Ivoire a salué l'excellent travail de la Directrice exécutive, précisant que sa visite à Abidjan avait été une occasion précieuse d'observer ses compétences et ses contributions au secteur du café. En référence aux commentaires de l'Union européenne et du Brésil, et reconnaissant leur rôle en tant que contributeurs majeurs à l'Organisation, il a indiqué ne pas avoir vu de mandat pour renouveler automatiquement le mandat de la Directrice exécutive et que ce renouvellement automatique pourrait être difficile sur le plan procédural. Il a souligné que la Côte d'Ivoire était satisfaite de la performance de la Directrice exécutive mais qu'elle ne pourrait pas

prendre position sur son mandat tant que le Brésil n'aurait pas clarifié sa position. Il a suggéré que la question soit confiée au Groupe de travail pour les discussions relatives aux locaux de l'OIC (WGDP) créé récemment. Tout en confirmant la volonté de la Côte d'Ivoire de rallier le consensus, il a souligné que la discussion devrait respecter les pouvoirs décisionnels souverains de tous les États Membres et se concentrer sur les procédures appropriées plutôt que sur un soutien personnel à la Directrice exécutive.

118. Le Président du Conseil a expliqué que sa proposition initiale reposait sur un précédent historique, indiquant que pour plusieurs directeurs exécutifs précédents, le Conseil avait systématiquement approuvé les renouvellements automatiques jusqu'à un âge de retraite spécifié, tandis que d'autres directeurs exécutifs avaient généralement démissionné après un mandat, à l'exception de Néstor Osorio, dont le mandat avait également été renouvelé pour cinq ans par décision du Conseil. Il a souligné que le contrat de l'actuelle Directrice exécutive prévoyait un renouvellement de cinq ans si le Conseil en décidait ainsi. S'exprimant à titre personnel en tant que délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, il a exprimé son avis en déclarant qu'un renouvellement automatique pourrait assurer la continuité et réduire les perturbations. Il a toutefois admis les interventions d'autres délégations et a reconnu qu'un processus plus solide impliquant des consultations internes avec les capitales était nécessaire. Il a conclu en affirmant être disposé à suivre le processus convenu par le Conseil.

119. Le délégué du Mexique a souligné que la procédure concernant le mandat de la Directrice exécutive avait besoin de clarté, suggérant que le Président émette un document écrit décrivant la question et les options du Conseil pour permettre aux délégations de consulter leurs capitales. Il a avancé qu'il serait également approprié de recevoir un courrier formel de la Directrice exécutive concernant son souhait de remplir un deuxième mandat, après quoi les États Membres pourraient décider de renouveler son mandat ou d'engager un nouveau processus de sélection. Il a terminé en soulignant que cette approche garantirait la transparence et doterait les délégations d'orientations claires pour les délibérations.

120. La déléguée de la Suisse s'est jointe aux positions exprimées par le Brésil, l'Union européenne, la Côte d'Ivoire et le Mexique, relevant que, sans une proposition écrite claire, elle n'était pas en mesure, pour l'heure, de prendre une décision. Elle a souligné que la question était importante et urgente, et qu'il était nécessaire de faire avancer le

processus, suggérant que, puisqu'elle concernait le leadership et les ressources humaines, le CFA devrait en faire une priorité. Elle a souligné l'importance d'établir un processus clair avec des jalons définis et a convenu avec les autres délégués que les intentions de la Directrice exécutive concernant un éventuel deuxième mandat et la position du Brésil avaient besoin d'être clarifiées.

121. Le délégué du Brésil a répété que le processus devrait suivre la bonne séquence et ne pas être précipité. Il a expliqué que le Brésil aurait d'abord besoin d'un calendrier clair et de paramètres définis pour lancer la procédure au sein de l'Organisation, après quoi le pays consulterait ses autorités politiques du café pour obtenir des conseils.

122. Le délégué du Honduras a exprimé son soutien à la Directrice exécutive, louant son dévouement, sa responsabilité et les succès de l'Organisation sous sa direction. Il a rappelé sa participation en tant que Président du Conseil au moment de son élection et a fait remarquer son engagement constant, qui avait contribué à accroître la visibilité internationale de l'OIC. Il a souligné qu'aucune décision concernant sa réélection ne devrait être prise à la hâte et a insisté sur l'importance de suivre les procédures établies, comme cela avait été fait pour les nominations passées, y compris celle de l'actuelle Directrice exécutive, afin que tous les Membres puissent exercer leur pouvoir de décision souveraine.

123. En réponse à la question des délégués du Mexique et de la Suisse, le Président du Conseil a informé les Membres que la Directrice exécutive avait confirmé oralement sa disponibilité pour un deuxième mandat. Quant au processus, il a précisé qu'il n'avait pas l'intention de s'écarter des procédures établies. Il a fait remarquer que le contrat de la Directrice exécutive permettait un renouvellement, mais a reconnu les sensibilités de la situation actuelle. Il a fait valoir la nécessité d'un processus clair et a mis en évidence les moyens possibles d'aller de l'avant, notamment en renvoyant la question au CFA, en l'attribuant à un groupe de travail ou en menant des consultations individuelles avec les délégations. Il a exprimé sa volonté de faciliter et de collaborer, et a demandé aux Membres d'indiquer l'approche qu'ils considéraient comme la meilleure.

124. Le délégué du Brésil a proposé que la question soit discutée au sein du CFA, avançant qu'il s'agissait d'un organe établi doté du mandat approprié pour traiter ces questions et qu'il pourrait fournir un cadre approprié pour le processus. Il a ajouté que

cette solution n'empêcherait pas le Conseil de permettre des consultations parallèles entre le Président et les délégations des Membres, soulignant que les deux approches pourraient être complémentaires et contribuer à un processus inclusif et efficace.

125. La déléguée de la Suisse a soutenu la proposition du Brésil de traiter la question au sein du CFA, reconnaissant qu'elle relevait clairement de son mandat. Elle a répété que la création de nouveaux sous-groupes pourrait poser des problèmes à certaines délégations, car elle générerait une charge de travail supplémentaire de toutes parts, et a donc exprimé une préférence pour le recours à la structure existante. Elle a ajouté qu'une autre réunion du CFA était attendue dans un avenir proche, ce qui pourrait offrir une bonne occasion d'avancer sur le sujet.

126. Le délégué du Mexique s'est rangé du côté de la proposition du Brésil et a fait valoir que la confirmation écrite des intentions de la Directrice exécutive permettrait au CFA de se pencher sur la question et de présenter deux options au Conseil : soit renouveler son mandat, soit lancer un nouveau processus de sélection.

127. Le délégué du Honduras a approuvé les interventions du Mexique et de la Suisse et a soutenu la proposition du Brésil. Il a fait remarquer que le Président du Conseil pouvait mener des consultations et faire part de leurs résultats pendant que le CFA se concentrait sur la question. Il a ajouté que les Membres auraient besoin d'une base pour commencer et a suggéré que la Directrice exécutive ou le Président indique sa disponibilité à continuer à occuper ce poste.

128. Le délégué de l'Union européenne, en sa qualité de président du CFA, a fait valoir qu'il n'était pas certain que le CFA soit le forum approprié pour discuter de la question, sachant que la Directrice exécutive ne rendait pas compte au CFA, la seule instance à laquelle elle rendait compte étant le Conseil. Il a souligné que, en tant que secrétaire générale adjointe, la Directrice exécutive avait un mandat hautement politique nommé par les États Membres et ne dépendait pas des comités. Il a ajouté qu'il était disposé à respecter la décision du Conseil, précisant que, dans le passé, le CFA n'avait pas traité de questions similaires. Il a observé qu'il restait suffisamment de temps pour attendre la contribution du Brésil avant de prendre d'autres mesures et a repris les points de vue d'autres délégués selon lesquels il n'était pas nécessaire, à ce stade, de créer un nouveau comité spécial ou un nouveau groupe de travail.

129. Le délégué de la Côte d'Ivoire a fait remarquer que la proposition avancée par l'Union européenne était très pertinente et a souligné la nécessité de reconnaître officiellement le statut de la Directrice exécutive. En référence à la remarque formulée plus tôt par le Président selon laquelle la question serait examinée en septembre, il a suggéré que, avec des négociations efficaces entre mars et septembre, une décision finale pourrait être prise à ce moment-là. Il a ajouté que, d'ici là, tous les Membres devraient être préparés et conscients de devoir prendre une décision en septembre 2026. Pour finir, il a avancé qu'une réunion extraordinaire du CFA ou même une session du Conseil pourrait être convoquée pour discuter de la question avant cette date.

130. Le délégué du Salvador a demandé des éclaircissements si un processus pour traiter la question était déjà établi ou si une nouvelle procédure devait être créée. Il s'est également enquis du calendrier et des étapes à suivre, faisant référence aux remarques précédentes du Brésil.

131. En réponse au Salvador, le Président du Conseil a fait remarquer que des procédures pour prolonger le mandat d'un(e) directeur(trice) exécutif(ve) avaient existé dans le passé mais qu'elles n'avaient été utilisées qu'à quelques reprises, des discussions ayant eu lieu au sein de l'ancien Comité exécutif et du Conseil approuvant les décisions finales. Le Président a ajouté que, si les Membres recherchaient un précédent, le CFA était l'approximation la plus proche de l'ancien Comité exécutif et qu'il avait également été le forum de discussion pour la prorogation du mandat d'un autre Directeur exécutif.

132. En réponse à une question de l'Union européenne, le Président du Conseil a confirmé qu'une session extraordinaire du Conseil s'était tenue en février 2022 pour la nomination de l'actuelle Directrice exécutive.

133. Le délégué de l'Union européenne a suggéré qu'il était prématuré de décider d'une session extraordinaire du Conseil. Il a fait remarquer que, bien que l'actuelle Directrice exécutive soit disponible pour renouveler son mandat, le Gouvernement brésilien était toujours en consultation sur l'opportunité de proposer officiellement son renouvellement. Il a ajouté qu'en tant que Président du CFA, il examinerait la question lors de la prochaine réunion et déterminerait la meilleure voie à suivre quant à une éventuelle session extraordinaire du Conseil.

134. Le délégué du Brésil a approuvé la proposition de l'Union européenne, la décrivant comme une approche raisonnable. Il a fait remarquer que la délégation du Brésil n'était pas opposée à l'idée d'une session extraordinaire du Conseil, mais a rappelé aux Membres que l'Accord de 2007 exigeait qu'au moins dix Membres demandent officiellement une telle session et que les procédures devraient être suivies. Il a ajouté qu'il y avait suffisamment de temps pour consulter les capitales et potentiellement organiser une session extraordinaire plus tard dans l'année ou très probablement peu après janvier 2027.

135. Le délégué de la Côte d'Ivoire a avancé que, contrairement aux suppositions, la sélection d'un(e) nouveau(elle) directeur(trice) exécutif(ve) était un processus complexe et long, avec des négociations qui pourraient être longues et ardues. Il a souligné qu'il était nécessaire de tenir compte de la disponibilité du Président du CFA et a suggéré que ledit Comité se réunisse dans les plus brefs délais, car plus la réunion aurait lieu tôt, mieux ce serait pour le Conseil, la Directrice exécutive et le personnel. S'appuyant sur son expérience avec des élections et des décisions similaires, il a ajouté que les reports pourraient être sources de stress pour le Secrétariat et les Membres. Il a conclu qu'à la suite de la réunion du CFA, il pourrait être décidé si une session extraordinaire du Conseil était nécessaire avant septembre.

136. Le Président du Conseil a convenu que la question devrait être déléguée au CFA, ajoutant qu'il poursuivrait les consultations avec les délégations, assurant aux Membres qu'ils seraient tous contactés. Il a observé que la discussion avait clarifié l'approche du Conseil et que le CFA ferait rapport sur la nécessité d'une session extraordinaire du Conseil, conformément à la procédure établie si cela était décidé. Il a conclu en soulignant le devoir du Conseil d'informer la Directrice exécutive dans les plus brefs délais.

<p>137. Le Conseil a chargé le CFA d'examiner la question du poste de(de la) Directeur(trice) exécutif(ve), en lui demandant de se réunir le plus tôt possible et de faire rapport au Conseil en septembre 2026, sauf décision contraire.</p>
---

**Point 10 : Bureaux et comités****Point 10.1 : Président et Vice-président et composition des comités**

138. Le délégué du Brésil, en sa qualité de porte-parole des Membres exportateurs, a indiqué que l'Indonésie avait exprimé son intérêt à devenir membre du Comité commun et du CFA pour le reste de l'année caféière 2025/26. Il a également annoncé que le Honduras, comme indiqué par le Président du Conseil, avait exprimé le souhait de rester membre des deux comités. Enfin, il a soutenu la nomination de M. l'Ambassadeur Aly Touré de la Côte d'Ivoire au poste de Vice-Président du CFA.

139. Le délégué de l'Union européenne, en sa qualité de porte-parole des Membres importateurs, a indiqué qu'il n'y avait pas d'autres candidatures chez les importateurs et que les postes de Président et de Vice-Président des comités avaient déjà été pourvus.

140. Le Conseil a approuvé la composition du Comité commun et du Comité des finances et de l'administration pour l'année caféière 2025/26 soumise par les Membres exportateurs.

141. Le Conseil a approuvé la nomination de M. l'Ambassadeur Aly Touré de la Côte d'Ivoire en tant que Vice-Président du CFA pour l'année caféière 2025/26.

**Point 11 : Pouvoirs**

142. La Cheffe des opérations a déclaré que les pouvoirs reçus avaient été jugés en bonne et due forme.

143. Le Conseil a approuvé le rapport sur les pouvoirs.

**Point 12 : Réunions futures**

144. Le Président du Conseil a soumis pour examen les dates provisoires suivantes pour les réunions futures, qui ont également été partagées à l'écran :

- 142<sup>e</sup> session du Conseil : du 27 au 30 septembre 2026, Genève ;
- 143<sup>e</sup> session du Conseil : semaine du 22 au 26 mars 2027, virtuelle ; et
- 144<sup>e</sup> session du Conseil : du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2027, Bogota.

145. La déléguée de la Suisse a informé les Membres que les préparatifs de la 142<sup>e</sup> session du Conseil à Genève étaient en cours et a indiqué que le Centre international de conférences de Genève avait été choisi pour accueillir les réunions du Conseil et les réunions liées au CIC. Elle a indiqué que, sous réserve de confirmation, une cérémonie d'ouverture était prévue le 28 septembre, avec des réunions programmées jusqu'au 30 septembre, et qu'une réservation provisoire avait été effectuée pour que les réunions des comités se tiennent le 27 septembre, si nécessaire. Elle a exprimé sa gratitude envers le Secrétariat pour sa coopération et a indiqué que les préparatifs étaient en cours, notamment une réception officielle et des tables rondes, tout en soulignant le pouvoir de rassemblement de Genève et en exprimant l'espoir d'une large participation des gouvernements, du secteur privé et des parties prenantes non gouvernementales. Elle a également rappelé l'intention de célébrer la première JIC officielle de l'ONU pendant la session et a informé les Membres que le CIC se tiendrait immédiatement après le Forum et le dîner de l'Association suisse des négociants en café (SCTA), qui se tiendront à Montreux, offrant des possibilités de synergies entre les délégués et les représentants du secteur privé. Elle a ajouté que la SCTA était en étroit contact avec le Secrétariat pour faciliter la participation des Membres de l'OIC.

146. Le Président du Conseil a remercié la déléguée de la Suisse, relevant que les préparatifs semblaient bien avancés, et le programme décrit intéressant. Il s'est dit convaincu que les délégués se réjouiraient de participer à la session à Genève.

147. Le délégué de la Côte d'Ivoire a remercié la Suisse d'accueillir la prochaine session du Conseil et a confirmé que sa délégation était prête à contribuer à la réussite de son

organisation. Il a également félicité le Président du Conseil pour son leadership et a exprimé sa reconnaissance à la Directrice exécutive, notant que de nombreux Membres considéraient qu'elle s'était acquittée efficacement de ses fonctions.

148. Les délégués du Brésil et du Honduras se sont joints à l'intervention de la Côte d'Ivoire, remerciant les gouvernements de la Suisse et de la Colombie pour leurs aimables invitations à accueillir les prochaines sessions du Conseil. Ils ont également félicité le Président du Conseil pour son leadership et ont exprimé leur reconnaissance pour son travail.

149. Le Conseil a pris note des dates et des lieux des futures réunions.
--

**Point 13 :                    Questions diverses**

150. Aucune autre question n'a été discutée.

**Séance de clôture**

151. Le Président du Conseil a remercié les Membres pour leur présence, ainsi que la Directrice exécutive et le secrétariat pour l'organisation de la session. Il a ensuite clôturé la 141<sup>e</sup> session du Conseil international du Café.



**ORGANISATION  
INTERNATIONALE  
DU CAFÉ**

**ICC 141-5**

9 avril 2026

Original : anglais

**F**

Conseil international du café  
141e session  
Session virtuelle  
25-26 mars 2026  
Londres, Royaume-Uni

**Termes de référence du Groupe de  
travail pour les discussions  
relatives aux locaux de l'OIC  
(WGDP)**

1. Le Conseil international du café (le Conseil), tenant compte de la proposition soumise par le gouvernement du Salvador ([ED-2503/26](#)), décide de créer un groupe de travail chargé de mener les discussions relatives à la question des locaux de l'OIC.
2. Le groupe de travail établit un processus de planification qui assure la transparence, améliore l'efficacité et facilite la prise de décision des Membres sur les implications politiques et financières du lieu où sera établi le siège de l'OIC.
3. Le groupe est nommé « Groupe de travail pour les discussions relatives aux locaux de l'OIC » (WGDP).
4. Le Conseil a nommé un Président et un Vice-Président du WGDP, qui resteront en fonction jusqu'à décision contraire du Conseil.
5. Le WGDP rend compte au Conseil et présente des rapports intermédiaires au Comité des finances et de l'administration (CFA) entre les sessions du Conseil.
6. Le WGDP est ouvert à tous les Membres.
7. Le WGDP soumet ses recommandations au Conseil pour approbation.
8. Les réunions du WGDP se tiennent en ligne ou en présentiel, dans les lieux les plus appropriés pour ses membres.
9. La langue de travail du WGDP est l'anglais.